

SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 28 février 2022
 Date d'affichage : 28 février 2022
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10
 En exercice : 10
 Présents : 9
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Service Général :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public a arrêté le compte de gestion 2021 du Service Général.

Il précise que ce compte de gestion est parfaitement concordant avec le compte administratif du Service Général (en dépenses et en recettes réalisées en 2021).

Section de fonctionnement :

Dépenses: 381 915.03 €

Recettes: 417 389.10 €

Section d'investissement :

Dépenses: 305 160.51 €

Recettes: 272 782.51 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2021 du Service Général présenté par le Comptable public.

Nombre de vote pour : 8

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
 Jacques GEIGUER



SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 28 février 2022
 Date d'affichage : 28 février 2022
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10
 En exercice : 10
 Présents : 9
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude
Absents : Monsieur Jacky GONTHIER
Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation des résultats - Service Général :

Sous la présidence de Monsieur Marcel PEREZ CANO, 1er Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Service Général qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement:

Dépenses : 381 915.03 €

Recettes : 391 181.16 €

Considérant l'excédent de fonctionnement reporté de 26 207.94 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 35 474.07 €

Section d'investissement:

Dépenses : 191 451.46 €

Recettes : 272 782.51 €

Considérant le déficit d'investissement reporté de 113 709.05 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture 32 378 €

L'état des RAR 2021 fait apparaître un besoin de financement de 12 450 €

Le besoin de financement (32 378€ + 12 450 € de RAR = 44 828 €) est supérieur à l'excédent de fonctionnement (35 474.07 €) et par conséquent, cet excédent est affecté comme suit :

- 35 474.07 € au compte 1068 à la couverture du besoin de financement
- 0€ en excédent de fonctionnement reporté au 002

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, le Compte Administratif 2021 du Service Général.

Nombre de vote pour : 8

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
 Jacques GEIGUER




SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	28 février 2022	
Date d'affichage	:	28 février 2022	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 9
		Procuration	: 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LÉYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte de Gestion 2021 - Service de l'eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public a arrêté le compte de gestion 2021 du Service de l'Eau.

Il précise que ce compte de gestion est parfaitement concordant avec le compte administratif en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

Dépenses: 104 478.72 €

Recettes: 232 779.80 €

Section d'investissement :

Dépenses: 78 189.58 €

Recettes: 147 065.13 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2021 du Service de l'Eau présenté par le Comptable public.

Nombre de vote pour : 8

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
Jacques GEIGUER




SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	28 février 2022	
Date d'affichage	:	28 février 2022	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 9
		Procuration	: 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude
Absents : Monsieur Jacky GONTHIER
Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

4 - Approbation du compte Administratif 2021 et affectation des résultats - Service de l'eau :

Sous la présidence de Monsieur Marcel PEREZ CANO, 1er Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du Service de l'Eau qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Opérations de l'exercice 2021 :

Dépenses : 104 478.72 €

Recettes : 131 381.69 €

Considérant l'excédent de fonctionnement reporté de 101 398.11 €,

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 128 301.08 €

Section d'Investissement :

Opérations de l'exercice 2021 :

Dépenses : 78 189.58 €

Recettes : 83 158.40 €

Considérant l'excédent d'investissement reporté de 63 906.73€,

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture 68 875.55 €

La vue d'ensemble du Compte Administratif 2021 met en évidence un excédent de financement de 21 025.63 €

L'excédent de fonctionnement (128 301.08 €) est affecté comme suit :

107 275.45 € en recette d'investissement,

21 025.63 € est reporté en recette de fonctionnement.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, le Compte Administratif 2021 du Service de l'Eau.

Nombre de vote pour : 8

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
 Jacques GEIGUER




SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 28 février 2022
 Date d'affichage : 28 février 2022
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10
 En exercice : 10
 Présents : 9
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Modification du RIFSEEP suite à l'avis rendu par le Comité Technique :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la saisine du Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour le projet de modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Suite aux remarques formulées par le Comité Technique, des précisions et/ou modifications ont pu être apportées au projet :

- Modifier les groupes de fonction et ainsi permettre aux agents appartenant à la catégorie C le passage du groupe G2 au groupe G1.
- Pour la part IFSE les montants minimaux ont été validés : catégorie statutaire C - Groupe G1 : passer le plafond de 1 700 € à 2 500 €.
- Maintenir l'attribution du RIFSEEP pour les agents contractuels comptant 9 mois d'ancienneté.

Le Comité Technique a été saisi suite à ces modifications et il a rendu un avis positif le 25 février 2022. De ce fait, il convient de délibérer sur ces dernières modalités de mise en place du RIFSEEP.

Monsieur le Maire précise que la mise en place du RIFSEEP est prévue à partir du 01.03.2022 et qu'elle devra être prévue dans le budget 2022.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP.

Nombre de vote pour : 9

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
 Jacques GEIGUER





SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	28 février 2022	
Date d'affichage	:	28 février 2022	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 9
		Procuration	: 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention de la Commune pour l'OCCE sur 2021 et 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention à l'école au titre de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole association 1901) d'un montant de 500 euros a été prévue lors de l'élaboration du BP 2021 et 2022, le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le versement de la subvention pour ces 2 années, soit 1 000€ sur le BP 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement de la subvention OCCE à l'école,
- approuve le montant de 500 euros pour l'année 2021 et 500€ pour l'année 2022,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de 1 000€ sur le BP 2022.

Nombre de vote pour : 9

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022
Le Maire,
Jacques GEIGUER



RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2022
007-210703153-20220307-DE_2022_015-DE

SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 28 février 2022
 Date d'affichage : 28 février 2022
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10
 En exercice : 10
 Présents : 9
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention de la Commune pour l'ADMR sur 2021 et 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention à l'ADMR - portage de repas, d'un montant de 100 euros a été prévue lors de l'élaboration du BP 2021 et 2022, le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le versement de la subvention pour ces 2 années, soit 200€ sur le BP 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement de la subvention à l'ADMR,
- approuve le montant de 100 euros pour l'année 2021 et 100€ pour l'année 2022,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de 200€ sur le BP 2022.

Nombre de vote pour : 9

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022
 Le Maire,
 Jacques GEIGUER



SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	28 février 2022	
Date d'affichage	:	28 février 2022	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 9
		Procuration	: 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention de la Commune pour la Boule Souchoise sur 2021 et 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention à l'association La Boule Souchoise, d'un montant de 100 euros a été prévue lors de l'élaboration du BP 2021 et 2022, le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le versement de la subvention pour ces 2 années, soit 200€ sur le BP 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement de la subvention à l'association La Boule Souchoise,
- approuve le montant de 100 euros pour l'année 2021 et 100€ pour l'année 2022,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de 200€ sur le BP 2022.

Nombre de vote pour : 9

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

La Souche, le 07 mars 2022
Le Maire,
Jacques GEIGUER




RF
Sous-préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2022
007-210703153-20220307-DE_2022_017-DE

SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 28 février 2022
 Date d'affichage : 28 février 2022
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10
 En exercice : 10
 Présents : 9
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Modification du loyer du restaurant "Le Camélia" :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Bouchon Ardéchois demande la révision du loyer du restaurant "Le Camélia".

Compte tenu de la pandémie, Monsieur le Maire propose de baisser le loyer à compter du 1er mars 2022 et de le passer à 550€ par mois au lieu de 650€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Nombre de vote pour : 9
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022
 Le Maire,
 Jacques GEIGUER




SEANCE du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	28 février 2022	
Date d'affichage	:	28 février 2022	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 9
		Procuration	: 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur FAURE Jean-Claude, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration :

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Mise à disposition gratuite de locaux pour "les restos du coeur" :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle de la cantine est mise à la disposition des "restos du coeur" tous les vendredis des semaines paires de 9h à 10h.

Les locaux sont mis à disposition de l'association pour effectuer la distribution alimentaire, faire l'accueil et les inscriptions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Nombre de vote pour : 9

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

La Souche, le 07 mars 2022

Le Maire,
Jacques GEIGUER


